

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



DEUXIEME COMMISSION  
38e séance  
tenue le  
mercredi 9 novembre 1988  
à 15 heures  
New York

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels\**

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 38e SEANCE

Président : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

puis : M. OTOBO (Nigéria)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE  
(suite)

- g) STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIQUEMENT  
RATIONNEL (suite)

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

- b) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE  
CATASTROPHE (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES  
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- f) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/43/SR.38  
29 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINTE 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

Projet de résolution sur la réalisation de l'objectif fixé en matière d'aide publique au développement (A/C.2/43/L.31)

1. M. JØNCK (Danemark), présentant le projet de résolution, appelle l'attention sur deux erreurs d'édition qui devraient être corrigées : il convient de remplacer, au troisième alinéa, le mot "réitéré" par le mot "renforcé" et dans la version anglaise, au paragraphe 5, de lire "the annual report" à la place de "his annual report". Les auteurs ayant déjà demandé au Secrétariat de faire ces corrections, M. Jønck s'étonne qu'un texte révisé n'ait pas encore été publié.

2. Le but du projet de résolution est clairement de réaffirmer l'objectif d'une aide publique au développement se chiffrant à 0,7 % du produit national brut des pays développés et d'intensifier les efforts pour atteindre cet objectif. Les auteurs ont décidé de présenter leur projet de résolution à la session en cours parce qu'ils s'inquiètent de ce que de nombreux pays soient encore loin d'atteindre cet objectif, qui a été pourtant fixé il y a 18 ans. En fait, le chiffre global de l'aide publique au développement stagne depuis quelque temps à la moitié de l'objectif fixé. La question de l'objectif de 0,7 % n'a pas reçu suffisamment d'attention de la part de l'Assemblée générale et il convient donc de relancer la discussion à ce sujet.

3. Le paragraphe 3 du projet de résolution, où un appel est lancé à tous les pays donateurs pour qu'ils adoptent des plans fermes en vue d'atteindre l'objectif, est d'autant plus important qu'il précise "selon un calendrier annoncé". Par souci de réalisme, les auteurs n'ont pas spécifié de délai pour la réalisation de cet objectif et ont laissé aux gouvernements le soin de le fixer eux-mêmes.

4. M. Jønck estime que le projet de résolution est un bon projet parce qu'il est court, qu'il est axé sur un seul sujet et qu'il délivre un important message; les auteurs espèrent que la Commission parviendra aisément à un consensus sur le texte.

g) STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL (suite)

Projet de résolution sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : vers un développement durable (A/C.2/43/L.36)

5. M. KIURU (Finlande) présente le projet de résolution dont l'objectif est de commencer les préparatifs pour la convocation, en 1992, d'une Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les trois composantes du mandat de la Conférence sont définies au paragraphe 4 du projet.

6. Il faut agir de toute urgence face aux pressions exercées sur l'environnement par des modes de croissance économique qui menacent l'existence même des générations futures. Jusqu'à présent, les gouvernements et les milieux industriels

/...

(M. Kiuru, Finlande)

ont centré leurs efforts de lutte contre la pollution, sur les activités de nettoyage, et la tendance qui prévaut est celle de considérer la pollution comme un mal intrinsèque, inévitable, de la croissance économique. Il est donc temps de réorienter les politiques écologiques, et d'adopter de nouvelles méthodes et de nouvelles politiques pour faire face à la pollution industrielle.

7. C'est précisément cette approche qui ressort de l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà et du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, ainsi que des décisions prises récemment par l'Assemblée générale. Ces efforts sont néanmoins insuffisants au regard de l'étendue du problème. L'action décisive qu'il est nécessaire d'entreprendre doit être définie lors de la Conférence en 1992. M. Kiuru espère que le projet de résolution fera l'objet d'un consensus et invite toutes les délégations à se joindre à ses auteurs.

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

b) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite)

Projet de résolution sur l'Université des Nations Unies (A/C.2/43/L.32)

8. M. KAGAMI (Japon), présentant le projet de résolution, annonce que l'Argentine, la Bolivie, le Guyana et la Zambie se sont joints à ses auteurs. Depuis sa création en 1975, l'Université des Nations Unies a fait publier un bon nombre de ses recherches et est donc mieux connue sur le plan international. Les recherches menées par l'Université sont d'un grand intérêt pour la communauté internationale, de même que ses travaux dans le domaine de la formation et que ses efforts pour créer plusieurs instituts internationaux de recherche.

9. La délégation japonaise est convaincue que l'Université continuera de progresser mais s'inquiète du faible niveau de son fonds de dotation (160 millions de dollars des Etats-Unis). Cette situation, s'ajoutant à l'évolution défavorable de l'économie mondiale, a contraint l'Université à exécuter son programme d'activité dans des conditions extrêmement difficiles. Le projet de résolution contient donc un appel à tous les Etats pour qu'ils prennent connaissance des progrès réalisés par l'Université des Nations Unies, qu'ils versent sans délai des contributions généreuses à son fonds de dotation et à son fonds d'exploitation, et qu'ils aident ses centres et programmes de recherche. La délégation japonaise espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite) (A/43/3, 399, 402, 480, 587, 692, 709, 713, 723, 731 et 755; A/43/457-E/1988/102 et A/43/463-E/1988/106)

10. M. BEN MOUSSA (Maroc) exprime d'abord la solidarité de sa délégation avec l'ensemble des pays bénéficiant d'une assistance économique spéciale ou de secours en cas de catastrophe. Il appartient à la communauté internationale de donner une aide généreuse à ses membres les plus vulnérables aux quatre coins du monde.

/...

(M. Ben Moussa, Maroc)

M. Ben Moussa exprime aussi l'appui de sa délégation au Bureau du Coordonnateur pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) et réaffirme le mandat du Bureau tel qu'il est énoncé dans la résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale.

11. La délégation marocaine espère que le Bureau sera doté du personnel et des ressources dont il a besoin pour remplir ses fonctions et pour étendre le réseau international d'information sur la gestion des opérations en cas de catastrophe (UNDRONET), qui est essentiel à ses activités. En s'acquittant correctement de l'ensemble de ses tâches, le Bureau bénéficiera de la visibilité nécessaire pour jouer un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre des objectifs de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. A cet égard, la délégation marocaine se félicite des recommandations visant à approfondir les liens de coopération entre le Bureau et le PNUD.

12. En octobre 1988, une importante conférence s'est réunie à Fès au niveau ministériel, sous la présidence du Roi Hassan II, pour définir une stratégie de lutte contre le péril acridien en Afrique. Bien que des moyens considérables aient été mis en oeuvre au cours de l'infestation acridienne de 1987, les criquets pèlerins continuent de proliférer, faisant peser une lourde menace sur une grande partie de l'Afrique. En période normale, ces insectes, chaque année, consomment en moyenne le quart de la production agricole de l'Afrique, mais avec l'invasion actuelle, un seul essaim de criquets peut dévorer en moyenne 80 000 tonnes de récolte par jour. Le spectre de la famine n'est donc pas très loin. La situation est également préoccupante à l'échelle mondiale puisque la zone d'infestation risque de s'étendre de l'Inde aux Caraïbes, affectant ainsi les moyens d'existence d'un milliard de personnes vivant dans une soixantaine de pays. Dans le même temps, la quantité d'insecticide nécessaire pour traiter les 12 millions d'hectares infestés fait courir le risque d'une "apocalypse chimique".

13. La Conférence de Fès a recommandé une nouvelle stratégie sous la forme d'un plan détaillé de lutte sous la supervision de la FAO et la création, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'une unité d'intervention internationale qui serait financée au moyen de contributions volontaires. Il conviendra, le moment venu, d'encourager le Secrétaire général à entreprendre les consultations nécessaires en vue de convoquer une conférence d'annonce de contributions pour assurer le financement de l'unité d'intervention. Cette stratégie s'impose puisque l'infestation va durer au moins cinq ans. C'est la raison pour laquelle la délégation marocaine a distribué le communiqué de Fès, ainsi que des notes techniques sur l'expérience marocaine dans ce domaine et a élaboré un projet de résolution sur le sujet qui sera soumis à l'examen du Groupe des Etats africains. Si la situation continue d'empirer comme elle l'a fait ces 10 derniers jours, la délégation marocaine envisagera de demander la réunion du Conseil économique et social, qui a des responsabilités dans ce domaine.

14. Les catastrophes naturelles ont pendant longtemps été considérées comme des phénomènes inévitables, de sorte que la prévention des catastrophes n'a jamais figuré au premier rang des préoccupations des gouvernements. En proclamant les années 90 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles,

(M. Ben Moussa, Maroc)

l'Assemblée générale a montré que la planification préalable est de plus en plus perçue comme une nécessité, d'autant plus que l'on sait que des catastrophes majeures continueront probablement de se produire d'ici la fin de ce siècle.

15. Peu de pays ont des programmes adéquats de planification préalable et peu sont en mesure de procéder à des évacuations massives de population et d'organiser des secours. La situation est encore pire dans les pays en développement, qui subissent 95 % des dommages causés par les catastrophes naturelles, l'Afrique ayant le triste privilège d'être la région frappée par le plus grand nombre de catastrophes. Compte tenu de cette situation, la création de comités nationaux dans le contexte de la Décennie internationale est d'une importance décisive, puisque ces comités pourraient mettre au service des opérations de secours les compétences tant des organismes publics et privés que des institutions académiques et professionnelles.

16. La délégation marocaine attache une grande importance au lancement de la Décennie, dans la mesure où, pour la première fois, l'expertise scientifique sera convertie en recommandations politiques. A cette occasion, elle se félicite de la création d'un Comité directeur interinstitutions et de la constitution d'un Groupe spécial international d'experts chargé des préparatifs de la Décennie. Le Maroc accueillera en janvier 1989 la réunion du Groupe international d'experts après avoir accueilli, en juin 1988, un séminaire sur les risques géophysiques en Afrique, organisé en collaboration avec l'Académie africaine des sciences. Il approuve le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de secours en cas de catastrophe et demande que les activités de la Décennie internationale soient principalement axées sur les pays en développement. Le Maroc recommande aussi d'inclure la sécheresse parmi les catastrophes visées par la Décennie internationale et se prononce en faveur d'une coopération régionale en matière d'atténuation des effets des catastrophes et de planification préalable. Enfin, il propose que le Programme d'action de la Décennie prenne en compte les préparatifs en cours en vue de l'élaboration d'un projet de convention visant à faciliter l'assistance en cas de catastrophe, projet qui est à l'étude dans plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

17. En ce qui concerne l'application de la décision 42/433 de l'Assemblée générale, la délégation marocaine appuie la recommandation figurant au paragraphe 104 du rapport du Secrétaire général sur le sujet (A/43/731). L'établissement d'une équipe permanente d'intervention se justifie tant par les nombreux programmes à mettre en oeuvre au cours de la Décennie que par la lutte menée actuellement contre le fléau acridien. A cet égard, la délégation marocaine présentera bientôt deux projets de résolution à la Commission, l'un sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et l'autre sur la stratégie de lutte contre l'infestation acridienne; elle espère que toutes les délégations se joindront aux auteurs de ces projets.

Projet de décision sur l'assistance en cas de catastrophe naturelle ou autres situations revêtant le caractère d'une catastrophe : Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (A/C.2/43/L.35)

18. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), présentant le projet de décision au nom du Groupe des 77, dit qu'il porte sur un sujet qui intéresse beaucoup le Groupe des 77 et les Etats Membres, et que la Commission a toutes les raisons de l'adopter.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/43/3, A/43/184, A/43/235-S/19674, A/43/283, A/43/287-S/19740, A/43/370, A/43/373, A/43/387-S/19918, A/43/399, A/43/425-S/19962, A/43/435, A/4/457-E/1988/102, A/43/460-S/1988/104, A/43/463-E/1988/106, A/43/480, A/43/510-S/20091, A/43/538, A/43/544, A/43/584, A/43/587, A/43/695, A/43/713, A/43/740, A/43/749, A/C.2/43/2, A/C.2/43/3, A/C.2/43/4, A/C.2/43/7, A/C.2/43/L.6; E/1988/50)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/376 et Corr.1-E/1988/67 et Corr.1)
- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/15 (Vol. I et II), A/43/228 et Add.1, A/43/369, A/43/513 et Corr.1, A/43/612, A/43/763, A/43/698; A/C.2/43/L.7)
- j) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite) (A/43/554)

19. M. BARNETT (Jamaïque) dit que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement doit bénéficier des enseignements du passé. Elle doit également refléter la nouvelle situation économique internationale, et notamment l'interdépendance économique de tous les pays. Il faut donc mettre au point un modèle de développement réaliste fondé sur la croissance économique et sociale et, surtout, sur la mise en valeur du potentiel humain. Etant donné la rapidité du changement technique, les pays en développement doivent se doter d'une main-d'oeuvre qualifiée plus nombreuse.

20. Au cours de la décennie écoulée, les pays en développement se sont fortement appauvris par suite principalement de la détérioration de leurs termes de l'échange et du poids de la dette. Pour appliquer des programmes d'ajustement, beaucoup ont dû réduire encore la place qu'ils pouvaient faire au secteur social. Et pourtant, il est désormais évident qu'un développement authentique suppose nécessairement une conception intégrée donnant autant de poids au secteur social qu'au secteur économique. Les pays en développement s'appauvrissent non seulement par rapport aux pays développés, mais aussi à l'intérieur de leurs frontières, puisque de larges segments de leur population sont tombés en dessous du seuil de pauvreté. Un moyen d'éliminer la grande pauvreté dans les pays en développement consisterait à intégrer les plus défavorisés à l'effort général de développement économique et social. Quelle que soit leur importance, les secours et les mesures destinés à assurer la sécurité alimentaire ne sont que des solutions de fortune qui doivent faire place à des actions tendant à donner plus durablement aux pauvres les moyens de subvenir à leurs besoins.

(M. Barnett, Jamaïque)

21. Si les principaux problèmes du développement sont imputables à des facteurs extérieurs, il ne faut pas négliger pour autant les problèmes internes. Toute nouvelle stratégie de développement devra donc tenir compte de la relation qui existe entre les efforts nationaux de croissance et de développement et les efforts internationaux qui sont faits pour améliorer la conjoncture économique mondiale; pour cela, il faudra en particulier imiter à l'échelon international la démarche consistant à intégrer, dans les politiques nationales de croissance, les facteurs économiques et sociaux. La stabilité de l'économie internationale ne présente pas moins d'importance. Les pays en développement ont gravement souffert de l'instabilité qui a marqué les années 80, surtout à cause de la dégradation des termes de l'échange. L'amélioration du système commercial international - c'est-à-dire l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires, l'élargissement de l'accès aux marchés et à la technologie des pays développés - est une condition essentielle de la croissance économique des pays en développement. Dans cette perspective, les nouvelles phases des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sont d'une importance décisive. Dans l'esprit de la Déclaration de Punta del Este, la libéralisation des échanges doit être complète, et non pas sélective, comme elle l'a parfois été. Le système commercial doit être ouvert, de sorte que les pays en développement puissent se procurer les devises dont ils ont le plus grand besoin.

22. La disponibilité de ressources financières est également un élément très important. Une nouvelle stratégie internationale du développement devra traiter la question du transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés. Elle devra également aborder le problème de la contraction des apports de capitaux privés et publics aux pays en développement et celui de la dette extérieure. Paradoxalement, à mesure que les mouvements de capitaux en direction des pays en développement se ralentissent, les sommes que ceux-ci versent au titre du service de leur dette augmentent, absorbant des ressources qui pourraient être consacrées aux investissements et au développement économique et social. Et pourtant, les idées originales qui permettraient de mettre au point un programme vraiment complet d'allègement de la dette font cruellement défaut.

23. L'environnement ne saurait être dissocié du développement. La pauvreté elle-même contribue puissamment à la dégradation de l'environnement, qui se poursuit sans relâche : depuis l'érosion et le déboisement, jusqu'aux pluies acides et à l'appauvrissement de la couche d'ozone. Tous les pays ne sont pas pareillement touchés par les mêmes difficultés, et la nouvelle Stratégie devra tenir compte de ces différences. Il faudra également réfléchir à la relation entre la Stratégie et d'autres initiatives internationales prises en faveur du développement, comme la proposition de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui est envisagée.

(M. Barnett, Jamaïque)

24. Le rapport du Secrétaire général sur les problèmes spécifiques et les besoins particuliers des pays en développement insulaires (A/43/513), établi en application de la résolution 41/163 de l'Assemblée générale, décrit certains des facteurs limitatifs qui pèsent sur les pays en développement insulaires, en particulier les petits pays insulaires. Il est regrettable que ce rapport ne tienne pas pleinement compte du paragraphe 8 de la résolution 41/163, car il aurait été utile de pouvoir se faire une idée des mesures prises par les organismes des Nations Unies en réponse aux besoins de cette catégorie de pays. Il aurait été utile aussi de disposer de plus de renseignements sur les travaux des commissions régionales, en particulier la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Le représentant de la Jamaïque est favorable à la désignation de la CNUCED comme centre de liaison de l'action engagée à l'échelon mondial en faveur des pays en développement insulaires. Mais cette fonction de la CNUCED devrait être renforcée et on devrait continuer à s'attacher à intégrer les interventions des organismes des Nations Unies en faveur des pays en développement insulaires, en particulier celle des commissions régionales.

25. M. Otobo (Nigéria) prend la présidence.

26. M. WANG Baolin (Chine) dit qu'une Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement doit être inspirée par la constatation de l'interdépendance économique toujours plus grande de tous les pays du monde et, en même temps, de l'existence de déséquilibres très prononcés. La nouvelle Stratégie devrait chercher à renforcer la coopération économique pour le développement, au cours des années 90, et devrait proposer des idées nouvelles sur les moyens de mieux réagir aux nouvelles caractéristiques des relations économiques internationales. Les enseignements de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement donnent à penser que certains des objectifs de la nouvelle Stratégie devraient être expressément définis, tandis que d'autres peuvent rester souples et doivent pouvoir être adaptés aux circonstances. Un mécanisme de suivi serait sans doute nécessaire, de façon qu'on puisse périodiquement faire le point de l'application de la Stratégie. La délégation chinoise souscrit à la proposition de créer un comité préparatoire de la quatrième Stratégie et est toute disposée à participer à ses travaux. Elle espère que des directives d'ordre général pour le travail d'un tel comité préparatoire seront émises au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

27. La trente-cinquième session du Conseil du commerce et du développement a entretenu l'élan acquis à la faveur de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le relèvement des cours des produits de base n'a pas suivi celui des prix des articles manufacturés exportés par les pays développés. L'incapacité de résoudre le problème des produits de base exclut aussi bien un redressement de l'économie des pays en développement qu'une relance de l'économie mondiale en général. La communauté internationale doit se pencher avec plus d'attention sur le problème des produits de base, qui est un des aspects essentiels des relations Nord-Sud. Le Programme intégré pour les produits de base offre un ensemble de solutions cohérent et efficace, et l'entrée en vigueur



(M. Wang Baolin, Chine)

de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, dont l'heure est désormais venue, aiderait à stabiliser les cours et à stimuler la production. La délégation chinoise espère que les préparatifs nécessaires à l'application de l'Accord seront menés à bien sans retard.

28. L'année écoulée a vu des frictions commerciales se produire fréquemment. L'"Omnibus Trade Bill" récemment adopté par les Etats-Unis d'Amérique a une tonalité protectionniste, et les autres grands partenaires commerciaux élèvent, de leur côté, des barrières, en particulier non tarifaires, qui sont contraires à l'esprit de la Déclaration de Punta del Este et aux principes du GATT. Les dispositions relatives au statu quo et au démantèlement des mesures faussant les échanges qui figurent dans la Déclaration de Punta del Este n'ont pas encore été appliquées. Si l'on veut relancer la croissance et le développement, il est essentiel d'éliminer le protectionnisme. La délégation chinoise espère que l'examen à mi-parcours, à l'échelon ministériel, prévu à Montréal en décembre 1988 contribuera à un succès rapide de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales.

29. Se référant à la question du transfert inverse de technologie, le représentant de la Chine dit que les effets sociaux et économiques de l'exode des compétences doivent être analysés non seulement par les pays en développement, mais aussi par la communauté internationale. La quatrième réunion d'experts de la CNUCED sur le transfert inverse de technologie a, à cet égard, été utile. La délégation chinoise espère qu'à la présente session, l'Assemblée générale entérinera le projet de résolution sur le transfert inverse de technologie, déjà adopté à la trente-quatrième session du Conseil du commerce et du développement. Le représentant de la Chine espère aussi que les consultations seront menées à bien sur les questions que pose encore le projet de code international de conduite pour le transfert de technologie. Une relance du transfert de technologie servirait aussi bien les intérêts des pays développés que ceux des pays en développement.

30. Le louable travail préparatoire accompli par la CNUCED en tant que centre de liaison pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir en 1990, devrait encore être renforcé de façon que les organismes des Nations Unies et les autres organismes compétents puissent, dans les limites de leur mandat, participer activement aux travaux de cette conférence. La délégation chinoise approuve le rapport du Secrétaire général sur les problèmes spécifiques et les besoins particuliers des pays en développement insulaires, et espère que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et par d'autres organisations internationales compétentes seront enfin pleinement appliquées. Elle espère également que la communauté internationale, en particulier les pays développés, apporteront aux pays en développement insulaires une assistance financière et technique accrue.

/...

31. Mme PERKOVIC (Yougoslavie) dit qu'il n'est guère surprenant que les objectifs de la présente stratégie internationale du développement n'aient pas été réalisés, puisque le fossé entre les pays développés et en développement ne cesse de s'élargir. C'est en prenant conscience des insuffisances de cette stratégie qu'on sera au contraire mieux placé pour préparer celle de la quatrième Décennie, grâce à une meilleure compréhension des liens d'interdépendance entre les pays développés et les pays en développement et des relations étroites qui existent dans le domaine de l'économie et des finances. Un accord de principe s'est dégagé sur la nature de ces relations à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, mais cet accord ne se reflète pas encore comme il convient dans les négociations en cours.

32. La nouvelle Stratégie doit être réaliste et souple, et avoir pour but de relancer le développement dans les pays en développement de façon à ce que la croissance de l'économie mondiale puisse reprendre. En ce qui concerne le processus préparatoire, la Deuxième Commission devrait, à sa session de 1988, se borner à examiner des principes directeurs généraux, laissant les questions de fond au Comité ad hoc plénier. Entre-temps, il n'y a pas lieu de procéder à un bilan distinct de l'actuelle stratégie, puisqu'une évaluation en a été faite encore tout récemment.

33. La représentante de la Yougoslavie partage les vues de certaines organisations, selon lesquelles la mise en oeuvre, une troisième fois, d'une stratégie internationale du développement pourrait, selon le cas, rétablir ou au contraire amoindrir la crédibilité du système des Nations Unies dans le domaine économique et social. Néanmoins, en dépit du risque couru, un tel exercice est indispensable si l'on veut parvenir à un développement plus équilibré et instaurer un système économique mondial plus solide et plus équitable. Il est difficile d'admettre que la nouvelle Stratégie doive se limiter à quelques questions de longue portée. Une stratégie qui resterait partielle n'aurait guère de signification économique. En ce qui concerne les objectifs chiffrés et les indicateurs, l'importance d'objectifs bien précis n'est plus à démontrer, même si, ultérieurement, des ajustements doivent pouvoir y être apportés.

34. Tous les organes des Nations Unies devraient participer à la préparation de la Stratégie, le Comité de la planification du développement ayant un rôle particulièrement important à jouer. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Perspectives socio-économiques de l'économie mondiale jusqu'en l'an 2000" (A/43/554) sera une contribution très précieuse à ces préparatifs.

35. La représentante de la Yougoslavie a déjà souligné que la signification réelle de l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'apparaîtrait vraiment que dans son application. Aussi bien en séance plénière qu'au sein de la Deuxième Commission, on admet généralement qu'aucun progrès n'a été fait dans le domaine économique au cours de l'année écoulée. Le principe de l'interdépendance n'a pas encore été mis en pratique, et il semble que l'on ne soit généralement pas disposé à aborder les problèmes communs en s'inspirant de l'Acte final. La dernière session du Conseil

(Mme Perkovic, Yougoslavie)

du commerce et du développement n'a pas été marquée par l'esprit qui avait guidé la septième session de la Conférence. Pourtant, la délégation yougoslave est convaincue que cet esprit finira par inspirer la coopération économique internationale, et que cela devrait contribuer à la réalisation des engagements souscrits dans le cadre de l'Acte final.

36. Les Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay n'ont pas encore abouti à une amélioration des conditions des échanges internationaux, qui continuent d'être marqués par la montée du protectionnisme. Les engagements relatifs au statu quo et au démantèlement des mesures qui faussent les échanges, contractés à Punta del Este, ne sont toujours pas honorés, et aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne les secteurs prioritaires pour les pays en développement, comme les textiles, les produits agricoles et les produits tropicaux. L'examen à mi-parcours, tout proche, devrait cependant offrir la possibilité d'imprimer un nouvel élan aux négociations. A ce propos, la représentante de la Yougoslavie souligne que le principe d'un traitement différencié et plus favorable pour les pays en développement doit non seulement être préservé, mais même être renforcé et appliqué dans tous les domaines faisant l'objet d'une négociation. L'adoption du texte final de l'Accord sur le système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement est une contribution positive à la libéralisation du commerce international.

37. Enfin, la délégation yougoslave attache une grande importance aux négociations sur un projet de code international de conduite pour le transfert de technologie et déplore qu'aucun progrès n'ait été accompli à cet égard en 1988.

38. M. ZIZKA (Tchécoslovaquie) dit que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement doit être coordonnée avec le plan à moyen terme pour les années 1992-1997 actuellement en préparation. Plusieurs initiatives, comme la convocation en 1990 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la relance de la croissance économique et d'une conférence, en 1992 ou plus tôt, sur la coopération en matière d'environnement, auraient une influence importante sur les relations internationales au cours des années 1990. La coordination des politiques économiques, l'harmonisation des points de vue et la détection rapide des phénomènes alarmants, qui porteraient témoignage d'une coopération économique accrue, sont également des aspects importants qui devraient figurer dans la Stratégie.

39. A sa trente-quatrième session, le Conseil du commerce et du développement a adopté des conclusions concertées sur les relations commerciales entre Etats ayant des systèmes économiques et sociaux différents. Les activités de la CNUCED dans ce domaine sont parfaitement conformes à son mandat et, par le biais d'une coopération reposant sur les principes d'égalité et d'universalité, aident à renforcer la confiance. On devrait s'efforcer d'appliquer l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, adopté en 1987. Il y a lieu également de rappeler l'initiative touchant la solution du problème de la dette extérieure, qui est proposée dans le rapport du Conseil du commerce et du développement [A/43/15 (vol. I)].

/...

(M. Zizka, Tchécoslovaquie)

40. Beaucoup est fait pour résoudre plusieurs problèmes qui continuent à se poser dans les échanges internationaux, en particulier s'agissant de la politique commerciale. Ces progrès ont été facilités par l'instauration de relations entre le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et la Communauté européenne, et grâce aux Négociations d'Uruguay. Le GATT pourrait exercer une influence positive sur le commerce international s'il s'ouvrait aux pays qui souhaitent y adhérer, comme l'Union soviétique. Le GATT repose en effet sur le principe de la non-discrimination et sur le régime de la nation la plus favorisée, et certains pays devraient harmoniser leurs lois et leurs pratiques économiques en fonction de leurs obligations au titre du GATT. La Tchécoslovaquie condamne l'usage des relations économiques comme moyen de coercition politique; on trouvera sa position sur ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur l'embargo commercial à l'encontre du Nicaragua (A/43/612).

41. La Tchécoslovaquie a contribué activement à la mise en valeur des ressources humaines et a formé des dizaines de milliers d'hommes et de femmes des pays en développement, des ouvriers aussi bien que des hommes de science et des ingénieurs de haut niveau. Elle est par conséquent très préoccupée par le transfert inverse de technologie, et des experts tchécoslovaques participent activement aux négociations menées à la CNUCED dans l'espoir de mettre fin à cette tendance négative.

42. M. WORONIECKI (Pologne) dit que sa délégation espère que la CNUCED, en coopération avec tous les organes et organismes des Nations Unies intéressés, contribuera au maximum à l'élaboration, pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, d'une stratégie internationale du développement novatrice qui suscite la volonté politique nécessaire à une action concertée en faveur du développement. Si la situation des pays en développement ne s'améliore pas sensiblement et si l'on ne trouve pas de solution durable au problème de la dette extérieure, l'avenir de l'économie mondiale se trouvera compromis. L'adoption d'approches communes concernant les questions économiques de base, une plus grande confiance et un attachement plus résolu aux objectifs des relations économiques internationales, associés à une connaissance approfondie des tendances à long terme, peuvent renforcer la coopération économique internationale pour le développement et faciliter la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement qui puisse être approuvée par tous.

43. La libéralisation du commerce pourrait contribuer à relancer la croissance économique mondiale, et les négociations commerciales multilatérales actuellement menées par le GATT permettent d'espérer une telle libéralisation, bien que, jusqu'à présent, la tendance au protectionnisme et à l'encadrement du commerce n'ait pas été arrêtée. En conséquence, les recettes d'exportation de nombreux pays endettés, au nombre desquels la Pologne, ont diminué, de même que leur capacité de service de la dette. La Pologne établit actuellement un plan biennal pour consolider son économie au cours de la période 1989-1990 et a parallèlement engagé des consultations avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. L'objectif du plan est d'arrêter l'inflation, de rétablir l'équilibre du marché, d'améliorer le logement et de restaurer le rôle des incitations monétaires pour les

(M. Woroniecki, Pologne)

entreprises et les ménages. La Pologne espère sincèrement que ses efforts lui permettront enfin d'obtenir un appui financier - et pas uniquement des conseils - de la part des organisations financières internationales et des gouvernements qui font partie du Club de Paris.

44. La délégation polonaise espère que la session en cours de l'Assemblée générale permettra de parvenir à un consensus sur un ensemble des directives concernant les domaines interdépendants du commerce, de la dette et du développement, ainsi que les activités de la CNUCED en la matière. Le moment est venu de s'attaquer aux problèmes cumulatifs de la dette, de l'accès aux marchés et des nouveaux flux de ressources, afin de relancer la croissance des pays en développement.

45. M. Navajas-Mogro (Bolivie) reprend la présidence.

46. M. GIANELLI (Uruguay) dit que le rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement (A/43/376-E/1988/67) constitue une bonne base pour l'examen de la question. Les critères généraux qui y sont énoncés donnent à penser que la nouvelle Stratégie sera très différente de la présente.

47. Selon le rapport précité, la nouvelle Stratégie devrait être réaliste et souple, et être axée sur un petit nombre de thèmes prioritaires. Les responsabilités et engagements assumés par les pays développés et les pays en développement devraient être clairement définis, tandis que les objectifs énoncés devraient tenir compte de la capacité du système international dans son ensemble et de chacun des pays Membres. Enfin, il faudrait prévoir des mécanismes d'évaluation et d'ajustement afin de permettre des modifications rapides et éviter ainsi toute réduction des effets politiques si les événements n'étaient pas conformes aux prévisions.

48. La Stratégie doit constituer un instrument de planification d'ensemble, à moyen terme et à long terme, suffisamment souple pour s'adapter à des actions à court terme dans des secteurs donnés. Ainsi, les projets relatifs au redressement économique de l'Afrique et à la coopération économique en Amérique centrale constituent des actions à court terme compatibles avec un objectif à long terme, à savoir la coopération économique pour le développement.

49. Le Secrétariat devrait étudier de manière approfondie la base sur laquelle établir les différents éléments de la Stratégie. Il faut pour cela prendre en considération les mutations technologiques et industrielles rapides qui sont source de profondes inégalités entre les pays développés et les pays en développement. Les progrès de la technique et l'informatisation se traduisent par une forte augmentation de la productivité, tandis que l'apparition de nouveaux produits constitue un facteur de plus en plus important dans le secteur des services. La division traditionnelle entre biens et services commence à changer de façon spectaculaire.

/...

(M. Gianelli, Uruguay)

50. En conséquence, une nouvelle stratégie devrait prendre en compte les trois principaux changements affectant la participation des pays en développement au système économique international. Premièrement, depuis 1977, le marché des matières premières s'est pratiquement effondré du fait de l'application de nouvelles techniques dans l'industrie manufacturière et de la réduction de la consommation de produits primaires. Deuxièmement, le progrès technique rapide a eu des effets radicaux sur le marché du travail, rendant inutiles de nombreux emplois traditionnels et forçant les travailleurs à acquérir de nouvelles compétences; troisièmement, le système financier international s'est fixé ses propres priorités et s'est détaché du commerce des biens et services, échappant complètement au contrôle des pays en développement. Le rapport du Secrétaire général n'a pas bien tenu compte de cette évolution. S'il ne fait pas de doute que des questions telles que la pauvreté, les pénuries alimentaires et l'égalité des sexes sont fort importantes, il convient néanmoins de ne pas les considérer isolément mais dans le cadre du changement.

51. Un grand nombre des pays en développement, en particulier ceux qui sont principalement tributaires des produits agricoles et des produits de base, n'ont que faiblement participé à la croissance de la demande et de la production. Certains ont accumulé des dettes extérieures gigantesques et ont été contraints de réduire leurs importations, limitant leur capacité de production à long terme. Toute nouvelle stratégie devra viser à inverser ces tendances.

52. Le commerce international étant le moyen le plus efficace d'assurer le transfert de technologie, son renforcement et sa libéralisation doivent jouer un rôle important dans la nouvelle stratégie. Il convient de réviser ses règles et disciplines afin de les adapter aux nouvelles circonstances et de créer de meilleures conditions pour la participation des pays en développement.

53. Dans le cadre des négociations du GATT sur l'accès aux marchés, les avantages possibles de la libéralisation ne doivent pas être subordonnés à l'octroi d'arrangements réciproques par les pays en développement. Des règles plus précises doivent être établies en vue d'empêcher l'emploi de mesures protectionnistes, en prévoyant une application plus stricte des clauses de sauvegarde et la restriction de l'utilisation de lois antidumping et de droits compensateurs. Les dispositions relatives à la balance des paiements ne doivent pas être modifiées de manière à limiter leur utilisation par les pays en développement. Des ajustements rapides devraient être opérés en ce qui concerne le commerce des produits agricoles, en prévoyant des mesures à court, à moyen et à long terme, pour assurer sa libéralisation progressive, et il faudrait parallèlement mettre en oeuvre des programmes d'aide alimentaire afin de réduire la dépendance des pays en développement qui sont importateurs nets de produits alimentaires. Enfin, les débats sur les nouveaux thèmes ne devraient pas se concentrer sur l'établissement de normes et de principes favorisant les initiatives entreprises dans les pays hautement développés, sans tenir compte de la nécessité, pour les pays en développement, d'appliquer certains règlements au niveau national pour assurer la croissance économique. Plutôt que de mettre excessivement l'accent sur le libre accès aux marchés, le droit de s'établir, l'égalité de traitement dans les pays

/...

(M. Gianelli, Uruguay)

acquéreurs et la déréglementation interne, qui ont seulement pour effet d'accroître les avantages dont bénéficient déjà les pays producteurs de techniques, il convient de rechercher un équilibre permettant aux pays en développement de réaliser les mutations techniques compatibles avec leurs besoins nationaux.

54. M. VALLENILLA (Venezuela) dit que la préparation d'une stratégie internationale de développement pour les années 90 est l'une des tâches les plus importantes que doit remplir l'Organisation d'ici la fin de la décennie en cours.

55. Il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation détaillée des progrès réalisés au cours de la troisième Décennie. La nouvelle Stratégie doit reprendre les concepts de base qui restent valables, même si les objectifs fixés n'ont pas encore été atteints. Elle doit toutefois tenir compte des nouveaux éléments apparus dans le cadre des relations économiques internationales.

56. La Stratégie pour la quatrième Décennie doit viser avant tout à réduire les inégalités entre les pays en développement et les pays développés, dans le cadre d'un nouvel ordre économique international, tout en prenant en compte les principaux aspects du système économique international existant. Cela est plus important que de prendre en compte à égalité les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement. Etant donné que la Stratégie a pour but de promouvoir le développement, il est difficilement acceptable de la voir basée à parts égales sur les intérêts des pays puissants et des pays pauvres. En toute équité, il faudrait que les pays qui ont plus de ressources assument davantage de responsabilités pour ce qui est de coopérer avec les pays qui en ont moins. La Stratégie a des incidences sur le plan de l'éthique quant aux obligations des différents Etats.

57. Sans rejeter nécessairement la proposition visant à ce que la Stratégie mette l'accent sur quelques thèmes prioritaires, la délégation vénézuélienne souligne qu'il est important de combiner ceux-ci avec les éléments conceptuels de base. La Stratégie doit traiter non seulement des questions immédiates de développement, mais aussi des problèmes chroniques de nature structurelle qui persistent en dépit des variations cycliques.

58. Les stratégies de développement international fournissent un cadre pour une action concertée aux niveaux national et international. Si les obligations négociées dans le cadre des stratégies précédentes n'ont pas nécessairement été remplies, elles ont néanmoins constitué, pour les engagements pris par les gouvernements, une base qui a été utile pour les négociations ultérieures.

59. La délégation vénézuélienne estime qu'il est important d'établir des objectifs quantitatifs, s'agissant par exemple de l'épargne, des investissements, des flux de capitaux, des exportations et des importations, nécessaires pour réaliser un minimum de croissance et de développement, ainsi que des indicateurs sociaux de base relatifs notamment à l'emploi, la santé et l'enseignement. Les objectifs quantitatifs ne servent certes que de points de repère, mais ils donnent à la stratégie une certaine cohérence et permettent de faire ressortir nettement l'interdépendance entre les variables sociales et économiques.

(M. Vallenilla, Venezuela)

60. Outre les objectifs de développement, il est important de considérer les problèmes interdépendants touchant la monnaie, les finances et le commerce et les moyens de surmonter la crise de la dette et les autres phénomènes connexes. La Stratégie doit également être souple, afin de pouvoir s'adapter aux changements intervenant dans les relations économiques internationales au cours de sa mise en oeuvre.

61. M. AL-FAIHANI (Bahreïn) dit que son pays se heurte à certains des problèmes spécifiques des pays en développement insulaires décrits dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/43/513, tels que, par exemple, une superficie et une population réduites, des problèmes d'approvisionnement en eau et une pénurie de terres cultivables. A la différence d'autres pays en développement insulaires, Bahreïn n'a pas de zone économique exclusive car les limites de ses eaux territoriales chevauchent celles de ses voisins. De ce fait, Bahreïn n'est pas en mesure d'étendre son industrie des pêches et ne peut exploiter qu'une partie des autres ressources marines, notamment les ressources pétrolières. Le fait que la valeur des exportations de Bahreïn ne dépasse pas 2 milliards 344 millions de dollars et ses importations 2 milliards 167 millions de dollars peut être attribué à la taille réduite du marché local et à l'éloignement géographique des principaux marchés, qui se traduit par des coûts de transport et de communications élevés.

62. Bahreïn dépend de l'exportation d'un produit de base non renouvelable, le pétrole. Depuis le début des années 80, son économie a beaucoup souffert de la baisse de la production et de la chute brutale et continue des prix du pétrole, qui ont eu des répercussions sur le produit national brut et, en particulier, sur les efforts visant à diversifier les sources de revenu. Au cours des dernières années, de nombreux indicateurs économiques ont fortement baissé, notamment le produit national brut (PNB), le produit national brut par habitant, le taux de croissance annuel, les exportations de produits de base, l'ensemble des importations et la part des importations dans le produit national brut, ainsi que l'aide publique au développement. Selon les chiffres de 1985, la dette extérieure totale du pays s'élève à 1 115 600 000 dollars.

63. Le Gouvernement bahreïnite poursuit une politique économique visant à assurer la diversification, en dépit des conséquences négatives qu'a eues sur l'économie la baisse continue des prix du pétrole brut. Il s'est efforcé de stimuler l'activité économique et les secteurs de la banque et de l'assurance, qui représentent entre 20 et 22 % de la part du PIB non attribuable au pétrole, et le secteur industriel, qui en représente 7 %, a progressé d'une manière générale. Cela ne signifie pas que la recherche de solutions permanentes aux problèmes affectant les résultats économiques du pays a été négligée. Etant donné le manque de ressources naturelles, le Gouvernement bahreïnite s'est fortement intéressé au développement industriel et a intensifié ses efforts visant à élargir la base industrielle. L'industrie manufacturière nécessite un appui continu et l'industrie légère requiert une assistance accrue si l'on veut qu'elle puisse devenir autonome et s'implanter sur les marchés à l'étranger.



(M. Al-Faihani, Bahreïn)

64. Le secrétariat de la CNUCED a réalisé des études sur les services à Bahreïn et sur la possibilité d'y établir un centre commercial pour la région du Golfe. Le financement nécessaire pour donner suite sur le plan pratique à ces études n'a toujours pas été obtenu. Des projets pour la diversification économique et commerciale du pays ne peuvent être exécutés faute du financement nécessaire. Il convient d'identifier des possibilités pour la mise en oeuvre de nouveaux projets, introduire de nouveaux produits, trouver les fonds nécessaires à l'innovation technique, développer l'administration et la formation, mettre en place un organisme chargé de l'exportation et de la commercialisation, créer une zone de libre-échange et une banque de développement, renforcer le contrôle de la qualité et instaurer des incitations pour appuyer les établissements industriels et commerciaux.

65. La délégation bahreïnite lance un appel à la Banque mondiale, au FMI, à la CNUCED, au PNUD et au Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU pour qu'ils augmentent leur assistance en faveur du développement des pays en développement insulaires et qu'ils redoublent d'efforts pour trouver une solution aux problèmes de développement de ces pays. Il convient d'évaluer les besoins d'ensemble de ces pays en matière d'assistance au développement, parce qu'en mettant l'accent sur un indicateur économique dans un pays donné, on ne peut pas se faire une idée exacte des résultats économiques dudit pays. La délégation bahreïnite espère également que la communauté internationale et les organismes du système des Nations Unies se mettront d'accord, en étroite collaboration avec les autorités compétentes de ces pays, sur un plan d'action pour l'assistance au développement des pays en développement insulaires.

66. Le Secrétaire général et le Conseil du commerce et du développement devraient continuer de présenter des rapports périodiques sur les problèmes et les besoins des pays en développement insulaires, en mettant l'accent sur les questions de développement relatives aux efforts déployés par ces pays pour réaliser une croissance économique autosuffisante.

La séance est levée à 18 heures.